

"Témoignage du rôle de la Fondation des brûlures"

Pierre Papeux

Président de l'ASBL Solidarité Ghislenghien

Le vendredi 30 juillet 2004, une explosion de gaz dans le zoning industriel de Ghislenghien (Ath) a fait 24 morts et plus de 130 blessés, pour la plupart des jeunes travailleurs qui laissent des enfants en bas âge. Ces victimes sont originaires non seulement du Hainaut Occidental mais aussi de Flandre (environ 20%), de France et d'ailleurs.

Au lendemain de la catastrophe, de nombreuses marques de solidarité se sont fait jour et de nombreuses activités en faveur des victimes ont été organisées. Dans un premier temps, la Ville d'Ath a ouvert un compte « Solidarité Ghislenghien ». Très rapidement, la nécessité de coordonner ces merveilleux élans de solidarité s'est fait sentir.

Le Conseil Communal d'Ath du 14 septembre 2004 a décidé à l'unanimité de confier la gestion des fonds récoltés et la coordination des aides à l'ASBL SOLIDARITE GHISLENGHIEN administrée bénévolement par des professionnels qui ont une expérience dans la gestion de situations de crise et présidée par le Juge de Paix du canton.

Frais de déplacement, d'hébergement et de post-cure

Les premières aides furent des interventions dans les frais de déplacement des familles qui rendaient visite à leurs proches acheminés dans des centres spécialisés pour grands brûlés souvent

très éloignés de leur domicile. Certes, les assurances- accidents de travail interviennent en matière de déplacement des ayants droits mais elles ne couvrent pas l'entièreté des frais consentis.

Les interventions en faveur des enfants des victimes

Fin 2004, l'ASBL Solidarité Ghislenghien, les Volontaires Pompiers d'Ath, l'ASBL Solidarité Athoise, les associations de fait de Ghislenghien, l'ASBL Diamant Boart Solidarity Fund, les membres du personnel de Fluxys et les Rotary clubs belgo-luxembourgeois ont souhaité intervenir ensemble, à l'occasion des fêtes de fin d'année, en faveur de tous les enfants en cours de formation scolaire, victimes de la catastrophe ainsi qu'en faveur des enfants des victimes décédées ou des grands brûlés. Un compte d'épargne de 3,200 euros par enfant destiné à leurs études ou à leur installation dans la vie a ainsi été ouvert,

Si on tient compte d'autres interventions plus ponctuelles, c'est plus de 450.000 euros, provenant exclusivement de la générosité de la population et des associations qui ont été ainsi offerts à l'ensemble des victimes.

L'ASBL SOLIDARITE GHISLENGHIEN fonctionne uniquement grâce à des bénévoles et les quelques frais généraux sont largement couverts par les intérêts bancaires de telle sorte que l'intégralité des fonds récoltés peut être redistribuée aux victimes.

Le don Fluxys

En juillet 2005, la société FLUXYS a décidé d'apporter à l'ASBL SOLIDARITE GHISLENGHIEN un million d'euros pour aider toutes les victimes de lésions corporelles sans distinction.

Pour distribuer ces fonds, nous ne disposions pas de données fiables qui nous permettent de dégager des critères de répartition équitables. La répartition forfaitaire d'une somme aussi importante n'était évidemment pas envisageable.

Nous ne pouvions pas avoir accès aux données récoltées par les autorités judiciaires et aucun service ne savait ou ne pouvait nous transmettre des informations complètes.

Il fallait donc rencontrer toutes les victimes et constituer pour chacune un dossier complet, ce qui nécessitait un personnel qualifié dont nous ne disposions pas car notre ASBL fonctionne uniquement sur le bénévolat. Engager des frais importants pour recourir à des experts extérieurs n'était pas non plus envisageable dans le mode de fonctionnement de notre ASBL et le mandat de redistribution intégrale des fonds que nous avaient confié tous les généreux donateurs.

Nous avons pu compter sur la collaboration de la **Fondation Belge des Brûlures** et plus particulièrement celle des assistants sociaux attachés aux centres des grands brûlés.

Ces derniers se sont répartis les 66 dossiers.

Le travail mené par l'équipe de la **FONDATION BELGE DES BRULURES** a permis de dégager les critères suivants :

- ⊗ la durée de l'hospitalisation
- ⊗ les surfaces brûlées
- ⊗ la reprise de travail
- ⊗ le type de revenus obtenus et voir dans quelle mesure ils étaient suffisants par rapport aux frais exposés. Très peu de grands brûlés ont à ce jour repris le travail. Parmi ceux qui ont repris le travail, certains sont de nouveau en arrêt du fait du stress post traumatique.

- ⊗ les frais d'hospitalisation
- ⊗ besoins psychologiques

Ainsi grâce à ce travail , nous nous pu distribuer environ 850.000 euros supplémentaires et nous pouvons ainsi espérer que la grande majorité des victimes n'a subi pratiquement aucune de perte de salaires durant les deux premières années qui ont suivi la catastrophe.

CONCLUSIONS

Il existe un réel problème en matière de coordination de l'aide aux victimes d'une catastrophe.

Lorsqu'une catastrophe se présente , la population traumatisée fait très souvent preuve d'une générosité remarquable . La catastrophe de Ghislenghien et quelques mois plus tard le Tsunami sont là pour témoigner du formidable élan de solidarité de nos concitoyens.

Mais une fois l'argent récolté, il faut le redistribuer équitablement entre toutes les victimes et pour cela une coordination s'impose nécessairement afin que l'émotion, la proximité géographique , la solidarité socio-professionnelle voire la médiatisation de certaines victimes ne soient pas déterminants dans la répartition des fonds . Seule une analyse objective des besoins des victimes et de leur famille permettra de rencontrer les véritables besoins.

Le rôle joué par la fondation des brûlures a été important dans ce travail d'objectivation des besoins .

Il devra se poursuivre en encadrant les grands brûlés qui sont aujourd'hui confrontés à la crainte de ce que demain leur réserve

non seulement sur le plan de la santé physique mais aussi sur le plan professionnel et affectif, voire financier.

Pour cela, il est important que la Fondation puisse compter sur une structure permanente pluridisciplinaire .

Puisse également la catastrophe de Ghislenghien faire prendre conscience de la nécessité d'une sorte de guichet unique susceptible d'informer directement les victimes et leurs proches en cas de catastrophe et de coordonner avec efficacité la solidarité dans le respect de la vie privée.

20 novembre 2006

http://www.ath.be/default.asp?V_DOC_ID=2010